

COMMUNE DE VICH RAPPORT DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE
PRÉAVIS N° 02/2020. RÉVISION DES
STATUTS DE L'ORGANISATION
RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE
(ORPC), DISTRICT DE NYON

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

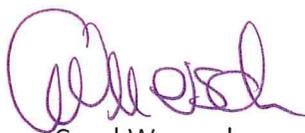
La commission consultative composée de Madame Carol Wuersch et de Messieurs Michel Jarraud, Luigi Longhi et Goran Jovanovic a rencontré le 11 novembre M. Richard Stoecklin afin de prendre connaissance des corrections apportées à la révision des nouveaux statuts. Nous le remercions pour les informations détaillées reçues.

L'ORPC de Nyon a validé ses premiers statuts en 1998 et regroupait 32 communes. Aujourd'hui se sont 47 communes qui sont réunies et les missions de la PC ont considérablement évolué d'où la modification demandée. En date du 13 novembre 2018, le Conseil Général de Vich a accepté la révision des nouveaux statuts tels que présentés. Afin de répondre à certaines remarques ou questions de membres, les articles 3, 10, 15 et 26 ont été quelques peu modifiés. Conformément à la procédure légale, cette révision doit être approuvée par chaque commune membre.

La commission a analysé avec soin les articles modifiés et trouve que ces changements font sens et n'exigent aucun commentaire.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande au Conseil Général d'adopter le préavis N°02 / 2020 tel que présenté.

Pour la commission consultative,



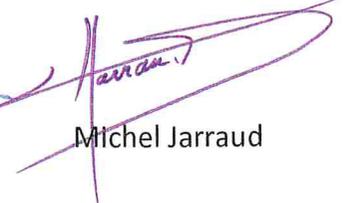
Carol Wuersch



Luigi Longhi



Goran Jovanovic



Michel Jarraud

Vich, le 19 novembre 2020